

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
du 28 septembre 2018

**n°4 - D 28.09.2018**

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**5.1 Attribution des accords-cadres de prestation de nettoyage des bâtiments de l'UGA : lots 3 (ESPE Chambéry) et 4 (ESPE Valence)**

**Membres présents :** BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, ROUILLON Joris, PARET Jérôme, VIANNET Sylvie.

**Membres représentés :** CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à FILIPPI Lionel), LBATH Ahmed (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), MARTENS Kirsten (procuration à COURTOIS Hervé), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BOLF Edith (procuration à BARBIER Emmanuel), LOUIE France-Dominique (procuration à GAILLARD Isabelle), LEBARBE Thomas (procuration à SOTO Orianna).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Vu le code de l'éducation,  
Vu les articles 25-I.1<sup>o</sup> et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,  
Vu l'avis de la commission d'attribution des marchés du 20 septembre 2018,  
Vu l'avis de la commission des finances du 20 septembre 2018,

Considérant que deux marchés de nettoyage ont été lancés à la suite de la décision de ne pas reconduire au 1<sup>er</sup> juillet 2018 les marchés actuels dont le périmètre a été fortement modifié ;

Considérant qu'il s'agit d'accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec un seul titulaire ;

Considérant que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur date de notification et qu'ils peuvent être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans (soit 48 mois au total) ;

Considérant l'allotissement suivant :

- Lot 3 : ESPE Chambéry,
- Lot 4 : ESPE Valence.

Considérant les résultats de l'attribution des accords-cadres suivants :

Lot	Attributaire / Code postal	Rappel du montant estimatif HT annuel
Lot 3 : ESPE Chambéry	ALTITUDE PROPLETE 38000 GRENOBLE	38 000 €
Lot 4 : ESPE Valence	ABER PROPLETE AZUR 73290 LA MOTTE SERVOLEX	95 000 €

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots n°3 et n°4 et intéressant les prestations de nettoyage.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	8
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les accords-cadres portant sur les lots n°3 et n°4 et intéressant les prestations de nettoyage.**

Publié le : 08.10.2018

Transmis au Rectorat le : 08.10.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 septembre 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Martine PEVET

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE